

Conditions Générales — Vitesse Déménagement sàrl

Chemin de la Chaussiaz B4, 1040 Echallens (VD) · T : 078 254 90 28 / 078 244 85 17 · E : info.vitessedeménagement@gmail.com

1) Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales (CG) régissent nos offres, devis et prestations de déménagement, nettoyage, évacuation/tri et garde meubles, pour clients particuliers et professionnels en Suisse. Toute dérogation doit être convenue par écrit dans le devis.

2) Devis, réservation & paiement

La date est réservée uniquement à réception du devis signé (et, le cas échéant, de l'acompte). Sauf accord écrit contraire, le paiement s'effectue en espèces à la fin de l'intervention. Les prix sont soumis à la TVA au taux en vigueur.

3) Prestations incluses / non comprises

Inclus selon devis : planification, protections usuelles pour le transport (couvertures, calage), chargement/transport/déchargement, mise en place, assurances RC entreprise et transporteur, mise à disposition de cartons & penderies (prêt 15 jours avant + 15 jours après), housses pour matelas.

Facturation additionnelle : protection des sols/angles/parties communes (sauf si convenue et incluse).

Non compris (sauf mention expresse) : travaux électriques (dépose/pose luminaires, déconnexion d'appareils), travaux de plomberie (ouverture/fermeture d'eau, raccordements), réservations et taxes de stationnement (à charge du Client), emballages spéciaux/caisses bois, démontages complexes (cuisines, encastrés), autorisations et taxes administratives, frais de déchetterie et toute prestation non listée au devis.

4) Accès, stationnement & amendes

Le prix suppose des conditions normales d'accès (routes praticables, stationnement proche, ascenseur/cage d'escalier adaptés). Les réservations de places de parc et autorisations sont organisées par le Client. En cas d'avertissement exprès de notre part et d'absence de réservation/autorisation due à la négligence du Client (ou par supposition que l'avis n'est pas nécessaire) entraînant une amende à notre encontre, le Client rembourse intégralement l'amende et tous frais associés (incl. traitement/recours).

5) Conditions de travail dégagées (chantiers / rénovations)

Le Client garantit des conditions sûres et non entravées même en cas de construction neuve ou de rénovation : circulations dégagées et propres, escaliers libres, ascenseur fonctionnel (s'il existe), zone de chargement/déchargement accessible, coordination avec autres corps de métier. À défaut (attentes/interruptions/risques), nous pouvons facturer le temps et les frais supplémentaires ou suspendre temporairement l'intervention pour des raisons de sécurité.

6) Volume & flotte

Sauf mention contraire, le devis se base sur un volume estimé. Notre flotte permet environ 55 m³ en un seul trajet ; au-delà, trajets supplémentaires ou second véhicule (facturés par avenant).

7) Emballage & exclusions

Le Client signale les objets fragiles/de valeur et — s'il les emballé lui-même — assure un conditionnement conforme au transport. Exclus du transport : espèces, papiers-valeurs, métaux précieux, armes et gaz/substances dangereuses. Nous pouvons refuser des objets dangereux ou mal emballés.

8) Démontage/montage & protection des locaux

Démontage/montage : inclus si indiqué au devis, sinon à la charge du Client. Protection des sols/angles/parties communes : facturée en sus sauf si incluse au devis.

9) Garde-meubles

Stockage réservé à nos clients, en garde-meubles sécurisé. Redevance due par mois entamé ; accès sur rendez-vous. Le Client déclare la valeur des biens et, si nécessaire, souscrit une assurance complémentaire. En cas d'impayé de 3 mois consécutifs, nous exerçons le droit de rétention légal et engageons une procédure de recouvrement.

10) Déménagement vers/depuis garde-meubles

Domicile → garde-meubles : prix fixé au devis initial pour ce premier transport. Garde-meubles → nouvelle adresse : si l'adresse finale est inconnue lors de la commande initiale, le prix est établi ultérieurement par nouveau devis selon la destination et les conditions d'accès (étage/ascenseur, distance à l'entrée, autorisations/stationnement, pièces spéciales, monte-meubles, emballage/montage). Stockage et manutention en dépôt : facturés séparément. La sortie de dépôt est programmée selon disponibilités ; merci de prévenir au moins 5 jours ouvrables à l'avance.

11) Attentes & impossibilité de décharger

Si le déchargement ne peut débuter après 2 heures d'attente pour des raisons imputables au Client, nous pouvons déposer les biens en entrepôt aux frais du Client.

12) Nettoyage & limites

Nettoyages (avant/après déménagement ou seul) et évacuations/tri : selon devis.

Bouchage des trous : exclu par défaut, inclus seulement si indiqué ; rebouchage standard sans peinture. Murs : nous ne nettoyons ni ne peignons les murs.

13) Modifications et annulation

Toute modification (date, adresses, volume, accès, prestations) : au moins 5 jours ouvrables avant l'intervention. Annulation (sauf stipulation contraire au devis) : jusqu'à J '5 sans frais ; J '4 à J '2 : 30 % du forfait ; J '1 / jour J ou accès empêché : 70 % du forfait. Reports possibles selon disponibilités.

14) Réclamations

Réerves apparentes : à noter immédiatement en fin d'intervention. Toute réclamation écrite et documentée (photos, justificatifs) doit nous parvenir dans les 3 jours suivant la date du déménagement et/ou nettoyage.

15) Assurances & responsabilité

Assurances RC entreprise et transporteur. Responsabilité engagée uniquement en cas de dommage prouvé imputable au Prestataire et limitée au moindre de : (a) valeur de réparation ; (b) valeur vénale au jour du dommage ; (c) plafond global CHF 10'000 par événement, sauf déclaration de valeur préalable et assurance complémentaire. Sont exclus : vices préexistants, défaut d'emballage par le Client, usure normale, appareils non débranchés/vidangés, plantes, aquariums, marbres/verres sans protection spécifique, en cas de force majeure.

16) Données personnelles

Traitement conforme au droit suisse (nLPD/2023) pour l'exécution du contrat, facturation et suivi. Transmission seulement aux partenaires indispensables (assurances, déchetteries, etc.) ou obligation légale.

17) Droit applicable et for

Droit suisse applicable. For exclusif : canton de Vaud.